

# OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL – RAPPORT ANNUEL 2020

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	Fiche-action n°1.001	Création d'un événement fédérateur autour des associations locales (10-05-2014)	8.523 €	Ministre de la Ruralité 800 €  Province de Luxembourg 750 €
1	Fiche-projet n°1.003	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville (inauguration le 27-04-2018)	Montant du projet à 100% 482.492,42 € (travaux et honoraires)	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention 2013 + Avenant 2015
2	Fiche-projet n°2.008	Elaboration d'un R.U.E. sur la Z.A.C.C. située entre la rue des Rogations et la rue du Mont à Saint-Hubert (Arrêté ministériel du 23 janvier 2018)	27.830 €	Pas de subvention

Vu et approuvé par le Collège Communal de Saint-Hubert en séance du 08-03-2021

**Présents :** Jean-luc HENNEAUX, Bourgmestre ;  
Pierre HENNEAUX, Patrick PIERLOT,  
Anne HENNEAUX, Céline NICOLAS, Echevins ;  
André ADAM, Président du CPAS ;  
Et Charlotte LEDUC, Directrice Générale

Par le Collège,  
  
Le Bourgmestre,  
  
La Directrice Générale,



## 2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	Fiche-projet n°1.002	<b>Mise en place d'un réseau de voies lentes</b>	Montant d'offre (travaux) : 581.172,32 € TVAC Honoraires : 10.278,58 € TVAC	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention 2014 + Avenant 2017	Approbation attribution de marché des travaux par la DDR (14-08-2019)  Ordre de commencer les travaux (01-03-2021)
2	Fiche-projet n°2.004	<b>Transformation de la maison de village d'Awenne</b>	Convention 2016 Assiette de la subvention : 758.145,69 €	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention 2016	Approbation avant-projet par la DDR (18-09-2019)  Permis d'urbanisme (octroi le 30-10-2020)  Dossier projet définitif (en cours)
1	Fiche-projet PM-1-001	<b>Aménagement d'une maison de village à Hatrival</b>	Actualisation de la fiche-projet : 650.000 € (travaux et honoraires)	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention 2020	Réunion de coordination (07-05-2019) Désignation auteur de projet (notification le 11-05-2020) Approbation convention-faisabilité (16-11-2020)

### 3. Tableau des projets en attente

Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2018 approuvant la prolongation du PCDR pour une durée de 5 ans

Projets du lot 1 (projets matériels)

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	Fiche-projet PM-1-002	<b>Aménagement du centre du village à Mirwart</b>	Estimation : 1.155.919,05 €	Région wallonne (Direction du Développement rural)	Convention 2021
1	Fiche-projet PM-1-003	<b>Création de logements tremplin à Awenne</b>	Estimation : 508.434,83 €	Région wallonne (Direction du Développement rural)	Convention 2022
1	Fiche-projet PM-1-004	<b>Construction de halls relais sur la ZAE de Saint-Hubert (Idelux)</b>	Estimation : 907.500,00 €	Région wallonne (Direction de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche)	

Projets du lot 1 (projets immatériels)

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	Fiche-projet PI-1-001	Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC)	Estimation : 60.000 €	Région wallonne (Direction de l'aménagement local)	2021
1	Fiche-projet PI-1-002	Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial	Estimation : 1.000 €	/	Réunion publique prévue le 26-03-2020 (présentation des structures et projets d'insertion sociale et professionnelle) reportée pour raisons sanitaires (Covid-19)
1	Fiche-projet PI-1-003	Fête des associations	Estimation : 6.000 €	Ministre de la Ruralité Province de Luxembourg	Non organisée en 2020 pour raisons sanitaires (Covid-19)
1	Fiche-projet PI-1-004	Nouvelle opération de rénovation urbaine	Estimation : 60.000 €	Région wallonne (Direction de l'aménagement opérationnel)	Demande de subvention (Conseil communal du 26-11-2020)

#### 4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon
1	Fiche-projet n°1.001	Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural	Estimation : 1.211.021 €		Absence de financement SAR  Construction de halls relais sur la zone d'activité économique (ZAE) de Saint-Hubert (Idelux)  Etude de l'Agence de Développement Local (ADL) – affectations possibles de l'ancien abattoir
2	Fiche-projet n°2.003	Aménagement d'un site accrobranche à Saint-Hubert			« Benchmarking » réalisé en 2015 en Lorraine et en Wallonie (projet à orienter vers une initiative privée)
2	Fiche-projet n°2.007	Aménagement d'une maison de village à Vesqueville			Refus des gestionnaires de la salle de s'inscrire dans le PCDR (juin 2016)

### 5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

**ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention 2013 + Avenant 2015	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del> <sup>1</sup>	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	<p><u>Objectif principal</u> :</p> <p>Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité</p> <p><u>Objectif connexe</u> :</p> <p>Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité</p>	<p><u>Convention 2013</u> 237.965,93 €</p> <p><u>Avenant 2015</u> 73.668,56 €</p> <p><u>Plafond</u> 311.634,49 €</p> <p><u>Décompte final</u> Total calculé de la subvention (261.364,39 €)</p>

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>	<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet	03-02-2014
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
Approbation de l'avant-projet par le Ministre	26-05-2015
Approbation du projet par l'A.C.	29-09-2015
Approbation du projet par le Ministre	05-01-2016
Adjudication	ouverture des offres le 07-03-2016
Décision d'attribution du marché	04-07-2016
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	12-10-2016
Début des travaux	18-04-2017
Réception provisoire	16-04-2018
Décompte final	
Courrier ministériel (solde à payer au décompte final)	27-01-2021
Réception définitive	/
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>	<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%	
(coût des travaux et honoraires admis en subvention)	443.406,80 €
Montant du subside développement rural	261.364,39 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	464.024,23 €
Montants cumulés payés à l'auteur de projet	18.468,19 €



**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
Convention 2013 + Avenant 2015	PCDR classique <del>PDR-2000-2006</del> <del>Phasing-out-objectif-1-2000-2006</del> <del>PwDR-2007-2008<sup>2</sup></del>	Aménagement d'un espace de convivialité à Arville	<p><u>Objectif principal :</u> Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité</p> <p><u>Objectif connexe :</u> Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l'image et la réalité</p>	<p><u>Coût total (travaux et honoraires) :</u> 482.492,42 €</p> <p><u>Subvention :</u> 261.364,39 €</p>	Courrier ministériel (27-01-2021)

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<b>Etat du patrimoine :</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>			
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>3</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices		Montant annuel	

<sup>3</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

#### Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>4</sup>

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet

##### Place du Lumçon

L'organisation d'activités et de manifestations pour la population du village (usages multiples pour les différentes tranches d'âges des habitants) : kermesse, balades pédestres et cyclo-touristiques, courses VTT, marché aux fleurs, marché des artisans et autres rassemblements.

L'espace couvert permet d'accueillir les fonctions de bar, barbecue, etc.

La fontaine (bacs à eau) située à proximité de l'espace couvert est un lieu de rencontre idéal pour les habitants et une halte pour les marcheurs qui empruntent l'itinéraire traversant le village.

La plaine de jeux et la piste de pétanque complètent l'aménagement.

La mise à même niveau de la voirie et de la place permet l'installation d'un chapiteau, de manèges etc.

La présence de bancs, d'arbres et un éclairage sécurisant permettent un aménagement qui se veut accueillant, esthétique et pratique.

Soutien aux secteurs du tourisme et de l'artisanat.

Impact des activités sur emploi

<sup>4</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, ...)

#### ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Approbation par le Conseil Communal le 11-07-2019 (renouvellement suite aux élections d'octobre 2018)	Approbation par le Conseil Communal le 11-07-2019
Date des réunions durant l'année écoulée	12-02-2020	Nombre de présents	20
	23-06-2020		20
	27-08-2020		19
	22-09-2020		16
	10-12-2020		13
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
<p>L'année 2020 fut, à Saint-Hubert comme partout, profondément perturbée. Malgré la crise sanitaire, notre Commission, renouvelée fin de l'année précédente, a tenu quatre réunions en présentiel et une cinquième en visioconférence.</p> <p>L'ambition générale de la CLDR consiste à dépasser la seule fonction de suivi des projets sous convention, pour produire une réflexion générale sur le développement de notre Commune, et la traduire en actions concrètes, neuves, à la portée des membres de la Commission.</p> <p>Ainsi, le programme de travail de la CLDR, élaboré en début d'année, était conçu de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une rencontre publique (présentation des structures et projets d'insertion sociale et professionnelle) ;</li> <li>- la tenue des réunions de la Commission dans les villages, avec la participation d'acteurs du développement local ;</li> <li>- un grand événement associatif.</li> </ul>			

À partir de mars, tous ces projets ont dû être ajournés, en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de la Covid-19.

En lieu et place, la CLDR s'est concentrée sur les points suivants :

- l'exécution des projets en cours, dont l'instruction du dossier relatif à l'aménagement d'une Maison de Village à Hatrival (approbation de la convention – faisabilité 2020 par le Conseil communal) ;
- l'examen de la nouvelle Circulaire 2020/01 relative au PCDR ;
- la réflexion quant à l'extension transcommunale du réseau de voies lentes (étude lancée par le GAL Nov'Ardenne).

La CLDR a également consacré une de ses réunions à s'interroger sur les répercussions, négatives comme positives, du confinement sur l'économie et la solidarité locales. Elle en a tiré quelques enseignements qu'elle voudrait traduire en actions concrètes, dès que la situation sanitaire le permettra.

En 2021, la CLDR inaugurerait un nouveau projet du PCDR : la mise en place d'un réseau de voies lentes (liaisons entre les villages de Vesqueville et Hatrival, et le centre-ville de Saint-Hubert).

Pour le reste, le programme de travail de la Commission aura pour fils conducteurs les éléments suivants :

- la Circulaire 2020/01 relative au PCDR, qui ouvre des perspectives nouvelles (budget participatif) ;
- les initiatives décidées début 2020, ajournées pour raison sanitaire, selon des modalités appropriées aux mesures qui seront toujours en vigueur.

La pandémie et ses conséquences diverses donnent toutefois au concept de développement rural une importance nouvelle. Elles font émerger, à l'échelle locale, de nouveaux enjeux, de nouveaux besoins, de nouvelles ressources et de nouveaux acteurs. La CLDR en est bien consciente et entend pousser sa réflexion et son action au-delà du cadre traditionnel du PCDR.

## Propositions de projets à entreprendre

### Arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2018 approuvant la prolongation du PCDR pour une durée de 5 ans

#### Projets du lot 1 (projets matériels)

- Aménagement d'une maison de village à Hatrival (fiche-projet PM-1-001) – Convention 2020
- Aménagement du centre du village à Mirwart (fiche-projet PM-1-002) – Convention 2021
- Création de logements tremplin à Awenne (fiche-projet PM-1-003) – Convention 2022
- Construction de halls relais sur la ZAE de Saint-Hubert (Idelux)

#### Projets du lot 1 (projets immatériels)

- Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC) – 2021
- Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial – 2021 (présentation des structures et projets d'insertion sociale et professionnelle opérant sur le territoire de Saint-Hubert)
- Fête des associations – 2021
- Nouvelle opération de rénovation urbaine – 2021

#### Action menée par le GAL Nov'Ardenne

- Création d'une voie lente transcommunale – 2021

## ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

Ci-après, la liste des projets matériels et immatériels inscrits dans le lot 1 de la prolongation du PCDR approuvée par le Gouvernement wallon en date du 21 juin 2018.

Toutefois, cette programmation est susceptible de connaître des modifications suite, d'une part, aux nouvelles dispositions reprises dans la Circulaire 2020/01 relative au PCDR (modification des taux et plafonds de subventions, nouveaux types de projets, etc.) et d'autre part, suite aux conséquences probables, sur le tissu économique et social local, des mesures prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19. Le réexamen des projets prioritaires du PCDR sera à l'ordre du jour de la CLDR courant 2021.

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2021)	1	<b>Aménagement d'une maison de village à Hatrival</b> Fiche-projet PM-1-001	Actualisation de la fiche-projet : 650.000 € (travaux et honoraires)	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention-faisabilité 2020	80% sur un montant max. de 850.000 € (avec une subvention max. de 680.000 €)
	Pas inscrit	<b>Création d'une voie lente transcommunale</b> Action du GAL Nov'Ardenne	Etude auteur de projet (via GAL) : 1.969.960 € (travaux sur les 4 communes) 119.950 € (travaux sur Saint-Hubert)	Région wallonne (Direction du Développement rural)	90% sur un montant max. de 850.000 € (avec une subvention max. de 765.000 € par commune)
	1	<b>Elaboration d'un schéma de développement communal (SDC)</b> Fiche-projet PI-1-001	Estimation : 60.000 €	Région wallonne (Direction de l'aménagement local)	Subvention de 60 % (avec un plafond de 60.000 €)

	1	<b>Réunion publique annuelle de présentation des programmes de développement territorial</b> Fiche-projet PI-1-002	Estimation : 1.000 €	/	/
	1	<b>Fête des associations</b> Fiche-projet PI-1-003	Estimation : 6.000 €	Ministre de la Ruralité Province de Luxembourg	
	1	<b>Nouvelle opération de rénovation urbaine</b> Fiche-projet PI-1-004	Estimation : 60.000 €	Région wallonne (Direction de l'aménagement opérationnel)	Subvention de 60 %
Année rapport annuel + 2 ans (2022)	Pas inscrit	<b>Visites – découvertes du territoire pour différents publics</b>	Estimation : 500 €	/	/
	1	<b>Aménagement du centre du village à Mirwart</b> Fiche-projet PM-1-002	Estimation : 1.155.919,05 €	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention-faisabilité 2021	si espace public dédié à la convivialité, espace partagé : 80% sur un montant max. de 500.000 € (avec une subvention max. de 400.000 €)
	1	<b>Création de logements tremplin à Awenne</b> Fiche-projet PM-1-003	Estimation : 508.434,83 €	Région wallonne (Direction du Développement rural) Convention-faisabilité 2022	logement : 60% sur un montant max. de 850.000 € (avec une subvention max. de 510.000 €)
Année rapport annuel + 3 ans (2023)					



	1	<b>Construction de halls relais sur la ZAE de Saint-Hubert (Idelux)</b> Fiche-projet PM-1-004	Estimation : 907.500,00 €	Région wallonne (Direction de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche)	
--	---	--	------------------------------	---	--